

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le 22/05/2023

ID : 037-200043065-20230511-2023_05_05-DE



Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 04 mai 2023

Date d'affichage :

Le 04 mai 2023

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 30

Présents : 23

Votants : 28

Votes exprimés :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le onze mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Madame Françoise THOMERE, Monsieur Marc LEONARD, Madame Régine MALASSIGNÉ, Monsieur Alexis LAMOUREUX, Monsieur Denis CHARBONNIER, Madame Elisabeth JOURDAIN, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON (à partir du point II), Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur Bernard PEGEOT à Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Josette GUERLAIS à Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Madame Sylvie LADRANGE à Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARÇONNET et Madame Christine FAUQUET à Monsieur Philippe DENIAU

Excusé(s) : Madame Johanim LANDREAU, Monsieur Pascal GASNIER

Secrétaire de séance : Madame Blandine BENOIST

Délibération n° 2023-05-05

Transition Ecologique

Subvention versée à l'Association Départementale de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques d'Indre-et-Loire (ADELFA 37)

Monsieur Philippe Deniau, Vice-Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 03 mai 2023 ;

Considérant la multiplication des aléas climatiques préjudiciables aux activités agricoles, en lien avec le dérèglement climatique.

Considérant en particulier l'impact des épisodes de grêles sur les cultures et la nécessité d'agir pour en limiter les conséquences.

Considérant les travaux de l'association Départementale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphérique dans ce domaine et le besoin de soutien financier exprimé par l'association auprès des collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'allouer** une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 € à l'association ADELFA 37.
- **D'imputer** les dépenses sur le budget concerné de l'exercice 2023
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

Le Président,
Thierry BOUTARD

